



La prévention des risques majeurs

Les huit communes de Brest métropole sont exposées à des risques majeurs qu'ils soient naturels, technologiques ou météorologiques. Différents documents présentent ces risques et les mesures pour y faire face.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est caractérisé par son importante gravité et par sa faible fréquence. C'est la possibilité que survienne soit un événement d'origine naturelle soit un événement dans une zone où se concentrent des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Il existe deux familles de risques majeurs :

- > **Les risques technologiques**, liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Par exemple : les accidents industriels, nucléaires, le transport de matières dangereuses...
- > **Les risques naturels**, liés aux menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements. Par exemple : les inondations, les séismes, les mouvements de terrain, les tempêtes....

Les risques majeurs sur notre territoire

Les risques technologiques

	INDUSTRIEL	NUCLÉAIRE
Bohars		
Brest	X	X
Gouesnou		
Guilers		
Guipavas	X	
Le Relecq-Kerhuon	X	
Plougastel-Daoulas	X	
Plouzané		

Les risques naturels

	SISMIQUE	LITTORAL	CAVITÉS SOUTERRAINES	MOUVEMENT DE TERRAIN	RADON
Bohars	X	X	X		X

Brest	X SISMIQUE	X LITTORAL	X CAVITÉS SOUTERRAINES	X MOUVEMENT DE TERRAIN	X RADON
Gouesnou	X	X	X		X
Guilers	X	X	X		X
Guipavas	X	X	X		X
Le Relecq- Kerhuon	X	X	X		X
Plougastel- Daoulas	X	X	X		X
Plouzané	X	X	X		X

Divers documents répondent à cet objectif de prévention

1. **Le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM)** est un document où le préfet consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.
Plus d'informations sur [le site de la préfecture du Finistère](#) ↗.
2. **Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)** participe à l'information préventive des citoyens. Ce document décrit notamment les risques technologiques auxquels se trouve exposé notre territoire, et repris dans les plans particuliers d'intervention (PPI).
Plus d'informations sur [notre page consacrée au DICRIM](#).
3. **Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS)** est un plan local de gestion de crise qui s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du maire. Il doit prendre les mesures de prévention contre tous types de risques majeurs et organiser les secours sur sa commune.
Plus d'informations sur [notre page consacrée au PICS](#).
4. **Les plans particuliers d'intervention (PPI)** sont des plans d'organisation des secours, établis pour faire face à des risques particuliers liés à l'existence ou au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations dont l'emprise est localisée et fixe.
Plus d'informations sur [le site de la préfecture du Finistère](#) ↗.

Les coordonnées utiles

Pompiers : 18 ou 112
Police : 17
SAMU : 15
Météo France : 32 50 ou 08 92 68 02 29 - www.meteo.fr ↗

Mairie de Bohars :
Tél. : 02 98 03 59 63
www.mairie-bohars.fr ↗

Mairie de Brest :
Tél. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Mairie de Gouesnou :
Tél. : 02 98 37 37 50
www.gouesnou.bzh ↗

Mairie de Guilers :
Tél. : 02 98 37 37 37
www.mairie-guilers.fr ↗

Mairie de Guipavas :
Tél. : 02 98 84 75 54
guipavas.bzh ↗

Mairie du Relecq-Kerhuon :
Tél. : 02 98 28 14 18
www.lerelecqkerhuon.bzh ↗

Mairie de Plougastel-Daoulas :
Tél. : 02 98 37 57 57
<https://ville-plougastel.bzh/> ↗

Mairie de Plouzané :
Tél. : 02 98 31 95 30
www.plouzane.fr ↗

Brest métropole:
Tél. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Préfecture du Finistère :
Tél. : 02 98 76 29 29
www.finistere.gouv.fr ↗



Dans cette rubrique



Le Dicrim

Les huit communes de Brest métropole sont exposées à des risques majeurs qu'ils soient naturels, technologiques ou météorologiques.

► L'alerte

**PLAN
INTERCOMMUNAL
DE SAUVEGARDE**

Le Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit d'une part l'organisation prévue par la commune pour diffuser l'information préventive sur les risques...



Information des acquéreurs et locataires en zone à risques (IAL)

Les propriétaires de biens immobiliers sont tenus d'informer, lors d'une vente ou d'une location, les acquéreurs et locataires de ces biens sur les...

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

COMMENTAIRES

Commentez cet article

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Courriel (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Saisir votre commentaire

✖ EFFACER

✓ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **23 June 2022**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30